

Département du Gard
Mairie
30440 Saint Roman de Codières



mairie@saintromandecodieres.fr - 04 67 81 30 50

CONVOCATION

Saint Roman de Codières, le 10/07/2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra à la salle de la mairie

Le jeudi 16 juillet 2026 à 18h30

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal précédent
2. Établissement d'un régime d'astreinte pour l'employé du service technique municipal
3. Validation de la fiche de poste de l'employé municipal au service technique
4. Désignation du correspondant défense
5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
7. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Frédéric Pascal

Note explicative de synthèse

Établissement d'un régime d'astreinte pour l'employé du service technique municipal

Afin de pouvoir rémunérer Sam lors d'interventions, notamment sur le réseau d'eau, il est prévu d'établir un régime d'astreintes. Consulté le CST a rendu un avis favorable avec réserves. Voir document annexes pour le texte de la délibération et l'avis du CST sur cette délibération.

Validation de la fiche de poste de l'employé communal au service technique

Sam n'a pas de fiche de poste, vous trouverez en pièce jointe une proposition de fiche rédigée en grande partie sur la base de celle de l'employé communal de Saint Martial.

Désignation du correspondant défense

Le conseil municipal doit désigner un habitant comme correspondant défense. Béranger Rémy s'est porté volontaire.

Rapport annuel sur l'eau potable et l'assainissement collectif

Voir les pièces jointes en annexe les rapports annuels et le textes de délibérations.